
Maître d'ouvrage



Marché de travaux

Entretien des ouvrages de gestion du risque inondation de septembre 2016 à août 2018

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Cahier des Clauses Techniques particulières

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DE L'OPERATION	3
II – PRESTATIONS GENERALES	4
III – PRESTATIONS PARTICULIERES – Fascines.....	5
III – PRESTATIONS PARTICULIERES – CERT !.....	5
IV – PRESTATIONS PARTICULIERES – Mares	6
V – PRESTATIONS PARTICULIERES – Petite faune de plaine	6
ANNEXES :	6

I – PRESENTATION DE L'OPERATION

Au 1^{er} juin 2016, le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 36 hectares répartis sur 51 sites, et est en cours d'acquisition de 8 hectares supplémentaires réparties sur 10 sites sur le périmètre de l'aménagement foncier de l'A150.

Ce qui au total va représenter un patrimoine de 44 hectares répartis sur 61 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe (voir carte en annexe).

Ce patrimoine est constitué :

- en majorité de 48 ouvrages hydrauliques structurants en service types bassins, barrages, fossés, talus dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés à l'amont de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage. Les principales caractéristiques des ouvrages et leur localisation figurent dans ce dossier.
- Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër
- Du CERT ! (Centre Eau Risque et Territoire), dans une zone humide en voie de requalification sur les bords de la rivière Austreberthe, futurs locaux du syndicat (partenariat avec ALBEA-gestionnaire de l'autoroute A150)- ancienne de route de Villers Ecalles
- Une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Hélier)
- 10 futurs aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS a permis sur la période 2007-2016 de rendre pâturable 36 hectares (82% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin,...).

Cet appel d'offre a donc pour objectif de missionner une entreprise pour effectuer un entretien des 8 hectares et 2kms de haies/fascines répartis sur 41 sites.

II – PRESTATIONS GENERALES

Les principales prestations consistent à réaliser 2 interventions :

Intervention n°1

Mois de juin/juillet

- Fauchage/broyage
- Taille de la haie de Bar02

Intervention n°2

Mois de septembre/octobre/novembre

- Fauchage/broyage
- Taille et entretien des haies/fascines
- Gestion des mares EA1 et Pav1a

Le détail des ouvrages est précisé dans le cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Voici, une liste des taches principales à effectuer sur les différents sites :

- Fauchage + export ou broyage très fin sur place. La hauteur de fauche ne devra pas dépasser **7cm**. L'herbe devra être suffisamment broyée pour ne pas risquer de colmater le regard de fuite en cas de montée des eaux.
- Les surfaces à entretenir comprennent également le détournage des pieds de clôtures.
- La taille des haies avec export des produits de taille.
- L'entretien des fascines (détail ci-après).
- Gestion de 2 mares (détail ci-après).
- Nettoyer à chaque passage les dalles en béton des ouvrages de fuite (enlever la terre et les embâcles potentiels). A noter que certaines dalles sont déjà envasées et devront, dès la première intervention, être nettoyées.
- Enlever les déchets divers (si petite et moyenne quantité). Ceux-ci seront exportés du site et retraité par l'entreprise le cas échéant.
- Réparer les clôtures en cas de besoin (si petites interventions de type fils cassés ou détendus, poteaux à redresser,...). A noter que certains sites peuvent présenter déjà quelques petits problèmes de clôtures qui seront à reprendre dans le cadre de ce marché.
- Réparer les grillages type matelas réno installés au niveau des surverses au moyen de fil de fer galvanisé ou de grillage galvanisé si les surfaces sont plus importantes.
- Signaler au SMBVAS les trous, ravines ou terriers observés. Le syndicat effectue des visites périodiques sur les ouvrages. En complément, les entreprises responsables de

l'entretien assurent également une veille sur le bon état des équipements et alerter en cas d'anomalies (dégradation, vol,...)

- Nettoyer les panneaux d'information + zone inondable.

L'accès aux ouvrages se fera à l'aide d'une clé qui sera confiée à chaque intervention au titulaire sur simple demande. Ces clés devront être restituées impérativement au SMBVAS à l'achèvement de l'intervention et avant facturation. Toute perte ou détérioration de clés ou de cadenas sera facturée au titulaire.

Sur le site du CERT !, le prestataire devra désactiver et activer l'alarme au moyen d'un jeu de clé spécifique mis à sa disposition.

III – PRESTATIONS PARTICULIERES – Fascines

Les fascines font obstacles aux écoulements. Cela provoque la sédimentation en amont de toutes les particules grossières : agrégats, sables à plus de 95% et limons grossiers à plus de 50%. La charge solide transportée peut être diminuée de 20% à 80%. Les fascines font parties de l'ouvrage, il s'agit d'un investissement de la collectivité pour limiter le curage des ouvrages.

L'entretien des fascines comprend le regarnissage des fascines par la recharge en fagots, le tassement, mais également la plantation de boutures entre les pieux vivants afin de favoriser la densification au pied de la fascine.

Dans le cadre de ce marché, l'entretien des fascines n'est pas seulement un entretien type « jardinier » de taille des branches, mais avant tout un entretien qui doit être orienté pour un fonctionnement optimal de l'aménagement. En conséquence, l'entrepreneur sait qu'il a la responsabilité du bon fonctionnement de la fascine, il récupère un parc de fascines en l'état, et devra reprendre certains aménagements en cas de besoin à sa charge. Si les fagots de saules sont trop vieux, mal adapté, ou mal disposé, ils devront être remplacés à la charge de l'entrepreneur avec réutilisation de branches de saules collectés sur les différents sites.

Une annexe jointe précise les principes généraux de réalisation des fascines.

III – PRESTATIONS PARTICULIERES – CERT !

Le Centre Eau Risque et Territoire est situé dans la vallée de l'Austreberthe à proximité du viaduc de l'A150. Ce site pédagogique en voie de requalification est constitué d'une maison de maître, d'un parc paysager, de zones humides, ruisseau et la rivière Austreberthe.

Les travaux de requalification vont consister à :

- Réhabiliter le bâtiment pour accueil du public
- Restaurer une partie des berges de la rivière
- Créer une mare pédagogique
- Réaliser une allée en gravier
- Supprimer des Espèces Exotiques Envahissantes (renouée du japon)

Pour 2016 et 2017, l'entretien va consister à intervenir sur :

- Le site principal, propriété du syndicat (voir plan en annexe)
- En option , les 3 sites secondaires, propriétés du concessionnaire de l'autoroute A150 ALBEA. Le syndicat prévoit de s'occuper de leur entretien par convention.

avec des interventions de type :

- Broyage ou fauchage + export des zones de prairie, type zone humide
- Taille de haie + export
- Nettoyage du site (branchage, divers...) + autres commodités simples.

A partir de 2018, ce site sera modifié, un avenant précisera les nouvelles modalités d'interventions que l'entrepreneur doit déjà intégrer comme le traitement des allées en gravier de manière mécanique (pas de traitement chimique et thermique – présence d'un géotextile).

IV – PRESTATIONS PARTICULIERES – Mares

Les mares des sites Ea1 et Pav1a ont fait l'objet en 2015 d'un diagnostic faune/flore réalisé par le bureau d'études Vincent Simont et ont fait l'objet de travaux d'arrachage et export de massettes et potamots en 2016.

Un plan de gestion a été réalisé pour ces 2 mares.

Le prestataire devra réaliser l'entretien de type gestion des hydrophytes (arrachage + export des plantes qui auront poussé, plus autres commodités).

Un état des lieux des mares sera fait pour préciser les surfaces en eau libre à retrouver.

Prestations à réaliser le plus tard possible dans la saison (pontes des libellules et demoiselles).

Les diagnostics et plans de gestion de ces mares sont mis en annexe.

V – PRESTATIONS PARTICULIERES – Petite faune de plaine

Enfin, pour minimiser l'impact des interventions de fauchage vis-à-vis de la faune sauvage nidifuge type perdrix grise ou faisan commun, l'entrepreneur devra être équipé de dispositifs d'effarouchement ou autre système, de mode opératoire équivalent.

En cas de découverte d'un nid, l'entrepreneur devra informer la Fédération des chasseurs de Seine-Maritime et tout mettre en œuvre pour le préserver (contact David Rolland 06-78-03-35-34).

Détail des recommandations à prendre en annexe.

ANNEXES :

Annexe 1 : Carte du patrimoine du SMBVAS

Annexe 2 : Détail intervention – impasse du Glu

Annexe 3 : Détail intervention – CERT !

Annexe 4 : Recommandations Fédération chasseurs 76 protection de la petite faune de plaine

Annexe 5 : création d'une fascine

Annexe 6 : Plan de gestion des mares EA1 et Pav1a du SMBVAS